



# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 22-217 – 27 septembre 2022

### Commande publique Marchés publics

Quorum : 15  
Présents : 25  
Pouvoirs : 2  
Votants : 27

#### Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Catherine CHERIF – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Patricia AUGUIN

#### Excusés :

Hermine TOFFOLETTI – Matthieu CHANEL – Bruno MARGOTTIN – Quentin PILLET

#### Pouvoirs :

Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Matthieu CHANEL à Jean-Philippe MEHU

#### Secrétaire de séance :

Jean LEMOINE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt septembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Prestations de service d'assurance pour les besoins de la Ville de Guichen – Autorisation de signature des marchés publics

Considérant l'achèvement des contrats d'assurance de la Ville au 31 décembre 2022, le Cabinet PROTECTAS, mandaté par la Commune dans le cadre de son contrat d'assistance, a rédigé les pièces techniques du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) le 4 mai 2022 et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) à la même date. Le DCE a été mis en ligne sur le site Internet de MEGALIS BRETAGNE.

14 offres ont été reçues en Mairie. Elles ont fait l'objet d'un rapport d'analyse établi par le Cabinet PROTECTAS.

Après analyse du rapport, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 septembre 2022, a décidé de retenir les offres suivantes :

#### Lot n° 1 Dommages aux biens et risques annexes

##### COMPAGNIE GROUPAMA LOIRE BRETAGNE

Offre de base – Prime annuelle ..... 18 579,62 € TTC  
Taux de 0,39999 € HT/m<sup>2</sup>

#### Lot n° 2 Responsabilité civile et risques annexes

##### CABINET PNAS / COMPAGNIE AREAS et CFDP

Offre de base – Prime annuelle ..... 16 668,59 € TTC  
Variante 1 – Protection juridique personne morale – Prime annuelle ..... 1 815,24 € TTC  
Variante 2 – Responsabilité Atteintes à l'environnement – Prime annuelle ..... 1 374,92 € TTC  
TOTAL ..... 19 858,75 € TTC

**Lot n° 3 Flotte automobile et risques annexes**

**CABINET PILLIOT / COMPAGNIE GREAT LAKES INSURANCE**

Offre de base avec franchise – Prime annuelle.....	6 781,84 € TTC
Variante 1 – Marchandises transportées – Prime annuelle.....	100,00 € TTC
Variante 2 – Auto-mission élus et collaborateurs Ville – Prime annuelle.....	1 800,00 € TTC
Variante 3 – Tous risques engins – Prime annuelle.....	819,14 € TTC
TOTAL.....	9 500,98 € TTC

**Lot n° 4 Assurances risques statutaires du personnel**

**CABINET WTW / COMPAGNIE ALLIANZ**

Offre de base – Taux de 1,67 % de la masse salariale des agents CNRACL, soit une prime provisionnelle de.....	36 812,43 € TTC
Variante 1 – Maladie de longue durée, longue maladie – Taux de 1,20 % de la masse salariale des agents CNRACL, soit une prime provisionnelle de.....	26 452,04 € TTC
TOTAL.....	63 264,47 € TTC

**Lot n° 5 Assurance Protection juridique des agents et des élus**

**CABINET JOYEUX / COMPAGNIE COVEA PROTECTION JURIDIQUE**

Prime annuelle forfaitaire.....	215,00 € TTC
---------------------------------	--------------

C'est pourquoi,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants, pour une durée de 6 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à :

- 25 voix POUR
- 2 ABSTENTIONS : Hélène LE BARS – Michèle MOTEL

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE

Jean LEMOINE

POUR AMPLIATION  
 CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
 compte tenu de la  
 -Réception en Préfecture le 04/10/2022  
 -Publication en ligne le 04/10/2022  
 -Notification le  
 Le Maire,  
 Dominique DELAMARRE



**CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ**

Les voies de recours	Les délais
<p><b>Devant le Maire</b>                      . Le recours gracieux</p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p>
<p><b>Devant le Tribunal Administratif</b>                      . Le recours contentieux</p>	<p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.</p>